

Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en l'Hôtel d'Agglomération à Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

| | |
|---|---------------------------------------|
| Séance publique du 11 DECEMBRE 2017 à 8h30 | Date de convocation : 5 DECEMBRE 2017 |
|---|---------------------------------------|

PRESENTS : Jacques BASCOU, Marie BAT, Jacques BLAYA, Roger BRUNEL, Viviane DURAND, Alain FABRE, Guillaume HERAS, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Gérard KERFYSER, Aimé LAFFON, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Henri MARTIN, Eric MELLET, Carmen MOUTOT, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Magali VERGNES

EXCUSES : Didier CODORNIU, Serge LALLEMAND, Marc ORTIZ, Alain PEREA

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yves BASTIE

SECRETAIRE DE SEANCE : Guillaume HERAS

| |
|---------------------|
| Délibération |
| N°B2017_154 |

| | |
|------------------------------|-----------|
| Membres en exercice : | 24 |
| Votants : | 20 |
| Suffrages exprimés : | 20 |
| Pour : | 20 |
| Contre : | 0 |
| Abstention : | 0 |

Nomenclature Etat : Domaines de compétences par thèmes - Culture

OBJET : EQUIPEMENTS CULTURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – LA MEDIATHEQUE – Adhésion au Comité Français du Bouclier Bleu

Par délibération N°56-2003 du Conseil Communautaire du 26 mai 2003 portant définition de l'intérêt communautaire, la Médiathèque relève de la compétence du Grand Narbonne depuis le 1er septembre 2003.

La Médiathèque possède des fonds patrimoniaux, riches et précieux, conservés dans des réserves particulières.

Ces collections patrimoniales incluent des documents uniques à l'échelle régionale, voire nationale et internationale.

Afin d'améliorer les normes et les pratiques en matière de conservation des collections patrimoniales, la Médiathèque du Grand Narbonne souhaite adhérer au Comité Français du Bouclier Bleu (CFBB).

N°B2017_154

Reconnu d'intérêt général, le Comité français du Bouclier Bleu, fondé en 2001, est spécialisé dans la mise en place de plans d'urgence au sein d'établissements culturels. Non seulement, l'association a pour rôle de susciter, favoriser, accompagner et promouvoir toutes les actions de prévention et d'intervention d'urgence mais également d'informer, de sensibiliser et de former tous les publics à la fragilité du patrimoine culturel.

Le montant de la cotisation annuelle pour une institution publique telle que le Grand Narbonne s'élève à 175 € pour l'année 2018.

Vu en commission 3 du 16 novembre 2017,

A l'unanimité, le Bureau décide :

- D'approuver l'adhésion du Grand Narbonne au Comité Français du Bouclier Bleu,
- De préciser que la dépense sera inscrite au budget 2018,
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 20/12/2017
et de sa publication
le : 20/12/2017**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

